

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue au centre communautaire à Lac-du-Cerf situé au 15, rue Émard, le **lundi 9 mai 2022 à 19 h**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :

Monsieur Daniel Guindon	Conseiller	Poste 1
Monsieur Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Monsieur Jacques de Foy	Conseiller	Poste 4
Monsieur Pierre Raïche	Conseiller	Poste 5

Sont également présentes mesdames Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière qui agit également comme secrétaire d'assemblée et Audrey Bellehumeur, de la firme comptable Mayer Millaire et associés CPA inc.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Nicolas Pentassuglia, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 00.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « résolu à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 099-05-2022

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté, à savoir :

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE
02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
03. POINTS D'INFORMATION DU MAIRE
04. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 - 04.01 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022
 - 04.02 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2022
05. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 05.01 Registre des comptes à payer au 30 avril 2022
 - 05.02 Registre des salaires du 3 au 30 avril 2022
 - 05.03 Rapport de la greffière-trésorière et directrice générale – délégation de compétence

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

- 05.04 Aide financière – Aménagement de la salle du conseil accessible aux personnes à mobilité réduite
 05.05 Dépôt du rapport financier 2021
 05.06 Création d'un fonds réservé au développement économique

06. SÉCURITÉ PUBLIQUE

06.01

07. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

07.01 Demande de subvention – Transport adapté 2022

07.02 Achat regroupé UMQ – Sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium)

08. HYGIÈNE DU MILIEU

08.01

09. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

09.01 Appui au développement de l'acériculture dans la MRC d'Antoine-Labelle

10. LOISIRS ET CULTURE

10.01

11. RESSOURCES HUMAINES

11.01 Fin de probation – Chauffeur-opérateur régulier

11.02 Fin de probation – Chauffeur-opérateur saisonnier

12. LACS ET ENVIRONNEMENT

12.01 Appui financier - Association chasse et pêche Lac-du-Cerf

13. AVIS DE MOTION

13. 01

14. RÈGLEMENTS

14.01 Règlement 380-2022 modifiant le règlement 361-2020 concernant le camping « Le petit Égaré »

En y ajoutant les points suivants :

- 07.03 Réparation du camion Freightliner 2010
 07.04 Achat de glissières de sécurité – Talus Léonard
 07.05 Dépôt d'une demande d'aide financière – Ministère de la sécurité publique
 09.02 Renouvellement - Autorisation d'aménagement et d'entretien du sentier écologique
 12.02 Pisciculture Ferme-Neuve – Demande d'autorisation d'extraction d'œufs de dorés jaunes

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution n° 100-05-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche
 et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 101-05-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AVRIL 2022

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2022.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution n° 102-05-2022

REGISTRE DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2022

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 30 AVRIL 2022			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
CPA2100007			(59,38 \$)
M2200175	À	M2200177	6 731,60 \$
L2200178			2 375,24 \$
I2200179			59,46 \$
p2200180			3 044,26 \$
I2200181			188,56 \$
M2200182	À	M2200193	5 907,62 \$
P2200194	À	P2200197	1 935,81 \$
L2200198			28,83 \$
M2200199	À	M2200202	2 069,15 \$
P2200203			55 470,41 \$
P2200204			457,55 \$
M2200205			2 020,36 \$
C2200206	À	C2200213	3 593,04 \$
L2200214	À	L2200216	16 607,66 \$
P22217	À	P2200235	12 839,62 \$
TOTAL			113 269,69 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 9 mai 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 103-05-2022

REGISTRE DES SALAIRES DU 3 AVRIL AU 30 AVRIL 2022

Il est proposé par le conseiller Pierre Raîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le paiement du registre des chèques salaires pour la période du 3 au 30 avril 2022, totalisant 41 843.66 \$ représentant les chèques portant les numéros D22000147 à D22000190.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 9 mai 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

Résolution n° 104-05-2022

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

Il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la directrice générale et greffière-trésorière :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES BONS DE COMMANDE			
DU 1ER AU 30 AVRIL 2022			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
ENB2200051	À	ENB2200069	6 418,12 \$
ENB2200070			À VENIR
ENB2200071	À	ENB2200079	1 267,70 \$
TOTAL			7 685,82 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 9 mai 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 105-05-2022

AIDE FINANCIÈRE – AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL ACCESSIBLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.

Il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retourner l'aide financière de 67 200\$ à Emploi et Développement social Canada compte tenu que les séances du conseil se tiennent maintenant à la salle communautaire au 15, rue Émard.

ADOPTÉE

Résolution n° 106-05-2022

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2021

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter pour dépôt le rapport financier 2021 présenté par Madame Audrey Bellehumeur de la firme comptable Mayer Millaire et associés CPA inc.

ADOPTÉE

Résolution n° 107-05-2022

CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est proposé par le conseiller Pierre Raïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de créer un Fonds réservé au développement économique de la Municipalité de Lac-du-Cerf. Les sommes non-utilisées du montant de 5 000 \$ réservé annuellement aux entreprises de la municipalité y seront déposées et pourront être utilisées pour un projet de développement économique déterminé par le conseil.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

Résolution n° 108-05-2022

DEMANDE DE SUBVENTION – TRANSPORT ADAPTÉ 2022

ATTENDU que le 17 décembre 2005, la Municipalité de Lac-du-Cerf avait confirmé, par la résolution numéro 418-12-2005, au ministère des Transports du Québec, son engagement à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées, sur son territoire, dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-du-Cerf s'était engagée à défrayer 20% des coûts du service de transport adapté;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

ATTENDU que le mode de fonctionnement retenu est la subvention directe à l'utilisateur puisqu'il n'a pas été possible pour la municipalité de signer un contrat de service avec un transporteur autorisé;

ATTENDU que la municipalité doit établir un nombre de déplacements, par année, par personne et une tarification pour le service de transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de continuer à offrir ledit service et d'établir comme suit le nombre de déplacements, par année, par personne, et la contribution financière pour le service de transport adapté :

1. Le nombre de déplacements, par année, par personne est de 104 déplacements (un aller-retour compte pour 2 déplacements);
2. Le coût reconnu est de dix-sept dollars (17 \$) par déplacement;
3. Le financement se répartit comme suit :

➤ Contribution de l'utilisateur (15%):	2,55 \$
➤ Contribution de la municipalité (20%) :	3,40 \$
➤ <u>Contribution du ministère des Transports (65%):</u>	<u>11,05 \$</u>
	17,00 \$

ADOPTÉE

Résolution n° 109-05-2022

ACHAT REGROUPÉ UMQ – SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-du-Cerf a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

Il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

- QUE la Municipalité (ou MRC ou Régie) confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2026 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2025-2026;
- QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;
- QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2022-2023 à 2025-2026 inclusivement;
- QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;
- QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2022-2023, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;
- QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

Résolution n° 110-05-2022

RÉPARATION DU CAMION FREIGHTLINER 2010

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager les frais de réparation du camion Freightliner 2010 auprès de Mécanique LS.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 111-05-2022

ACHAT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ – TALUS LÉONARD

Il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de glissières de sécurité de type « Jersey » auprès de Groupe Brunet / Béton Brunet Ltée au montant de 18 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

Résolution n° 112-05-2022

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il est proposé par le conseiller Daniel Guindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Madame Cynthia Diotte, directrice générale adjointe, à déposer au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf une demande d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents auprès du Programme général d'indemnisation du Ministère de la Sécurité Publique pour le talus Léonard.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Résolution n° 113-05-2022

APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE L'ACÉRICULTURE DANS LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU la demande d'appui sur les résolutions de la ville de Rivière-Rouge et de la municipalité de Ferme-Neuve concernant le développement de l'acériculture sur le territoire de la MRCAL;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) a déjà pris position et reconnu à plusieurs reprises dans divers documents d'orientations, l'importance d'assurer un développement mutiressources de la forêt ;

ATTENDU que le marché des produits de l'érable du Québec est actuellement en pleine expansion et que nos produits sont reconnus à travers le monde;

ATTENDU que la MRCAL possède un potentiel très intéressant d'érablière pour aider à combler cette demande grandissante en sirop d'érable ;

ATTENDU que l'acériculture offre des retombées économiques intéressantes et peut aider à revitaliser les municipalités de la MRCAL ;

ATTENDU que l'industrie forestière représente également un moteur économique d'importance pour la région;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

ATTENDU l'importance d'assurer la diversification économique de nos industries;

ATTENDU que la MRCAL reconnaît et participe aux efforts de conciliation des usages partagés entre les différents acteurs du territoire public;

ATTENDU que la MRCAL participe et apporte son support aux différentes initiatives des promoteurs pour développer l'acériculture sur son territoire (TGIRT, PAP, développement sur TPI, etc.);

ATTENDU que les producteurs et productrices du Québec travaillent en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et différents acteurs sur un plan directeur ministériel, pour favoriser le développement de l'exploitation acéricole sur les terres de l'État à court et surtout à long terme;

Il est proposé par le conseiller Pierre Raîche et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Lac-du-Cerf appuie les démarches actuelles des principaux acteurs pour favoriser le développement de l'exploitation acéricole sur les terres publiques, tout en respect des droits déjà consentis. De plus, la municipalité de Lac-du-Cerf rappelle au MFFP de considérer l'excellent potentiel de son territoire pour l'expansion de l'acériculture au Québec.

ADOPTÉE

Résolution n° 114-05-2022

RENOUVELLEMENT – AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU SENTIER ÉCOLOGIQUE

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la demande auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour l'aménagement et l'entretien du sentier de randonnée pédestre du Petit Castor et du belvédère le long dudit sentier pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} avril 2022.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

RESSOURCES HUMAINES

Résolution n° 115-05-2022

FIN DE PROBATION – CHAUFFEUR-OPÉRATEUR RÉGULIER

CONSIDÉRANT que le chauffeur-opérateur régulier a terminé sa période de probation de six mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Sophie Dionne;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Pierre Raîche
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'embauche de Monsieur
Horace Demers en date du 18 avril 2022.

ADOPTÉE

Résolution n° 116-05-2022

FIN DE PROBATION – CHAUFFEUR-OPÉRATEUR SAISONNIER

CONSIDÉRANT que le chauffeur-opérateur saisonnier a terminé sa période de
probation de six mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale et greffière-trésorière,
madame Sophie Dionne;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jacques De Foy
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'embauche de Monsieur
Patrick Gilbert en date du 8 mai 2022.

ADOPTÉE

LACS ET ENVIRONNEMENT

Résolution n° 117-05-2022

APPUI FINANCIER - ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE LAC-DU-CERF

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité appui l'Association
Chasse et pêche Lac-du-Cerf dans ses activités d'ensemencement, et des célébrations
du 35^{ème} anniversaire de l'Association à l'aide d'un appui financier de 1 500\$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lac-du-
Cerf, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles
les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 9 mai 2022

Sophie Dionne, directrice générale et greffière-trésorière

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 118-05-2022

PISCICULTURE FERME-NEUVE – DEMANDE D’AUTORISATION D’EXTRACTION D’ŒUFS DE DORÉS JAUNES

CONSIDÉRANT que la Pisciculture Ferme-Neuve demande l'autorisation pour l'extraction d'œufs et de laitance de doré jaune à des fins de productions afin de leur permettre de réaliser leurs objectifs :

1. Relancer la production de Géniteur en bassin. (Ceux actuels sont vieux et moins reproductifs);
2. Recherche/développement et amélioration des procédures de croissance de doré jaune en bassin de divers formats;
3. Satisfaire la demande du marché;

CONSIDÉRANT que les prélèvements s’effectueront au ruisseau Flood;

CONSIDÉRANT que Pisciculture Ferme-Neuve est en attente de son permis à des fins de gestion de la faune;

CONSIDÉRANT que Pisciculture Ferme-Neuve doit retourner dans le lac du Cerf les fretins de dorés jaunes correspondant à 1% des œufs prélevés, ce qui correspond à 10 000 fretins d'automne pour 1 million d'œufs prélevés. L'outil d'aide à la décision recommande d'ensemencer entre 25 à 50 fretins d'automne à l'hectare ce qui correspond entre 31 000 et 62 000 poissons pour le lac du Cerf (1 257 hectares);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser la Pisciculture Ferme-Neuve à capturer des dorés jaunes dans le ruisseau Flood et en vertu de l'article 20 du Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons, à extraire les œufs et la laitance de ces poissons dans le but de développer une souche génétique, et ce, conformément aux conditions énumérées dans le permis SEG.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENTS

Résolution n° 119-05-2022

RÈGLEMENT 380-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 361-2020 CONCERNANT LE CAMPING « LE PETIT ÉGARÉ »

ATTENDU que la Municipalité de Lac-du-Cerf désire réglementer le camping rustique « Le Petit Égaré » ;

ATTENDU que le conseil municipal considère qu’il est dans l’intérêt de la municipalité qu’un tel règlement applicable au camping rustique « Le Petit Égaré » soit adopté ;

ATTENDU que l’article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale stipule qu’une municipalité locale peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification ;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 11 avril 2022 ;

ATTENDU qu'un projet a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2022 (résolution no. 089-04-2022) et qu'une copie du projet de règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité ;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Raîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement portant le numéro 380-2022 soit et est adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution n° 120-05-2022

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Raîche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 20h 00.

ADOPTÉE

Nicolas Pentassuglia
Maire

Sophie Dionne
directrice générale et greffière-trésorière

Je, Nicolas Pentassuglia, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Nicolas Pentassuglia
Maire